

CAPET EXTERNE ÉCONOMIE ET GESTION
OPTION GESTION DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES
SESSION 2024

ÉPREUVE D'ADMISSION : ENTRETIEN

NE PAS DISTRIBUER AU CANDIDAT

❖ **Rappel de la définition de l'épreuve**

Épreuve d'entretien

- **Durée : 35 minutes (1^{ère} partie 15 min (5+10) // 2^{ème} partie 20 min (10 + 10))**
- Coefficient 3

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- *S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)*
- *Faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.*

Sujet 4

Deuxième partie épreuve : 20 minutes au total

Mise en situation 1 : Situation d'enseignement (10 minutes)

Pour le prochain voyage d'études des étudiants en BTS Tourisme, vous avez fait voter, au conseil d'administration de votre établissement, une participation financière des familles. Au moment de mettre en place le paiement de l'acompte, vous apprenez qu'une partie des étudiants refuse de partir.

Devant cet état de fait, vous vous voyez dans l'obligation d'annoncer aux étudiants l'annulation du voyage. Dès cette annonce, des conflits verbaux éclatent entre les étudiants souhaitant partir et les autres.

- Quelle analyse de la situation proposez-vous ?
- Quelle attitude adoptez-vous ?
- Que vous inspire cette situation ?
- Quelle analyse en faites-vous au regard des valeurs et principes de la République et, le cas échéant, des principes juridiques qui sont en jeu dans cette situation ?
- Quelles pistes de solution(s) envisagez-vous ?

Mise en situation 2 : Situation vie scolaire (10 minutes)

Le règlement intérieur de votre établissement stipule : « l'utilisation du téléphone portable dans les cours et les bâtiments du lycée est strictement interdite sauf à la demande des équipes éducatives et pédagogiques (enseignants, CPE, intervenants extérieurs) dans le cadre d'un travail spécifique ». Lors d'une pause intercours, vous surprenez 2 étudiants en train d'utiliser leurs téléphones dans un couloir.

- Quelle analyse de la situation proposez-vous ?
- Quelle attitude adoptez-vous ?
- Que vous inspire cette situation ?
- Quelle analyse en faites-vous au regard des valeurs et principes de la République et, le cas échéant, des principes juridiques qui sont en jeu dans cette situation ?
- Quelles pistes de solution(s) envisagez-vous ?